



**BANQUES ET
ASSURANCES
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

@ PRATIQUES

**MAI
2019**

Délégation Nationale Cfdt
Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde
La Défense 7
Téléphone : 01 42 14 41 18
Télécopie : 01 42 14 93 77

MUTUELLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Vote à l'assemblée générale du 18 juin 2019

**Notre protection sociale, c'est important.
Nous nous devons de prendre le temps de voter**

Votre mutuelle est administrée par un conseil composé de 24 administrateurs, salariés ou retraités de Société Générale. Il détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

En 2018, le conseil d'administration a donc travaillé sur différents sujets tels que :

L'évolution des prestations, mise en place au 1^{er} juillet 2018

L'offre de surcomplémentaire facultative

Le contrôle de l'ACPR et les différents rapports demandés

Les activités de prévention

L'élargissement de l'offre d'assistance IMA

Il vous présente aux votes 9 projets de résolutions sur lesquels vous devez vous exprimer. Certaines nécessitent un quorum et une majorité renforcée pour être adoptées : **votre vote est donc primordial.**

La Cfdt vous préconise de voter favorablement à l'ensemble des résolutions 1 à 9.

Vous avez reçu par courrier postal à votre domicile, les codes pour vous permettre de voter.

Le site <https://vote.ag.mutuellesg.com> est ouvert du jeudi 16 mai jusqu'au mardi 4 juin 2019 à 10h00, heure de Paris (prolongation jusqu'au 17 juin 16 h si le quorum n'est pas atteint).

En cas de problème de connexion, contactez l'assistance téléphonique au 01.44.30.05.06 ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

A chaque vote par internet, 30 centimes seront versés en faveur de l'association ECLAS, Ensemble Contre l'Amyotrophie Spinale de type 1

**Cfdt: 1^{er} SYNDICAT
DANS LE SECTEUR PRIVÉ**
Mesure de la représentativité syndicale
au 31 mars 2017



www.cfdt-sg.fr

La CFDT vous argumente ses préconisations de vote :

Résolution n°1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 juin 2018 : POUR

Résolution n°2 : Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des comptes de l'exercice 2018. Quitus aux administrateurs pour leur gestion : POUR

Résolution n°3 : Affectation aux réserves du résultat de l'exercice 2018, soit -4 951 074€. Cette résolution est liée à la dégradation des valeurs mobilières à la date d'arrêté des comptes : POUR

Résolution n°4 : Prélèvement de 1 767 402,21€ à opérer entre le fonds de dotation sans droit de reprise et les réserves libres. Cette résolution est liée au déficit du régime des retraités. La reprise est prévue par l'accord du 12 juillet 2006 relatif à l'utilisation de la soule/ POUR

Résolution n°5 : Prélèvement exceptionnel de 470 873,67€ à opérer entre le fonds de dotation sans droit de reprise et les réserves libres. Cette résolution est liée au déficit provoqué par l'amélioration des prestations du 1^{er} juillet 2018 et l'augmentation des cotisations qui n'a été effective qu'au 1^{er} janvier 2019 : POUR

Résolution n°6 : Ratification de la prestation « décès »2020. Cette prestation est réservée aux adhérents du régime facultatif et permet de bénéficier du versement d'une aide pour les obsèques : POUR

Résolution n°7 : Pouvoir au conseil d'administration pour adapter certaines prestations. Cette résolution permet au Conseil d'Administration d'adapter statuts et règlement intérieur aux évolutions réglementaires et également de proposer de nouvelles offres complémentaires facultatives : POUR

Résolution n°8 : Ratification du règlement mutualiste de l'Offre Surcomplémentaire facultative: POUR

Résolution n°9 : Pouvoirs généraux : POUR

Vous pouvez consulter [le rapport de gestion complet sur le site de la mutuelle](#) ou directement sur notre site cfdt-sg.fr

**La mutuelle, c'est notre protection sociale,
nos remboursements et nos aides en matière de santé
Nous nous devons de prendre le temps de voter**